
CLAUDIA RUIZ : La réunion est enregistrée. Bonjour, bonsoir, bienvenue à cet appel du groupe de travail sur la mobilisation des membres individuels non affiliés en ce lundi 1^{er} février à 18 h UTC.

Sur le canal anglais nous avons Roberto Gaetano, Cheryl Langdon-Orr, Gopal, Raoul Gutiérrez – qui écoute uniquement – Jonathan Zuck, Joanna Kulesza, Sébastien Bachollet, Bill Jouris, David [Inaudible], Sarah Kiden et Yrjo Lansipuro.

Du personnel nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, et moi-même Claudia Ruiz. Nous avons l'interprétation en français et en espagnol. Paola et Lilianne interpréteront en espagnol et Aurélie et Isabelle interpréteront en français.

Nous avons reçu les excuses de Maureen Hillyard.

Et avant de commencer, je vous rappelle à tous de bien donner votre nom pour la transcription et de bien éteindre votre micro lorsque vous ne parlez pas pour éliminer toute interférence.

Merci beaucoup. Je vous passe la parole Roberto.

ROBERTO GAETANO : Merci Claudia. Comme d'habitude, commençons par regarder l'ordre du jour. Nous avons un emploi du temps qui est court, mais cela ne veut pas dire que l'appel sera court. Nous allons d'abord passer en revue les points de travail, en vérifiant ceux qui n'ont pas encore été terminés. Et,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

pendant la majeure partie de l'appel nous reverrons la proposition de rapport, le projet de rapport, version 3.

Nous allons passer en revue les différents commentaires et les différentes suggestions et modifications. Nous verrons jusqu'où nous arrivons à progresser et l'idée c'est au moins de consolider une partie du rapport.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Bon, puisque personne ne dit rien, passons au premier point à l'ordre du jour, donc les points de travail.

J'avais envoyé un message par email comme quoi il restait 4 points de travail encore non effectués. Alors, si je commence par le plus ancien, il y avait l'exception accordée aux RALO qui groupent leurs individus en une ALS, donc vérifier que ce soit possible. Ceci fait référence à la situation spécifique à EURALO où il y a une ALS qui rassemble tous les membres individuels. Alors, bien sûr, le porte-parole, le représentant officiel de cette ALS c'est un membre individuel également qui est responsable de cette ALS. Donc il faudrait avoir une exception pour ceci. La suggestion d'Alan était de le mettre en 9 de passage. Donc je pense que c'est bon, que ce point de travail est désormais terminé.

Y a-t-il des questions ? Des commentaires ?

Alors je vois Heidi dans le chat nous dire que LACRALO est en train de réfléchir à cette même démarche. Alors, si je me souviens bien, le commentaire n'était pas spécifique à une RALO. Mais en tout cas il faudra donc nous en assurer, donc que cette approche est bien générale. Donc c'est bon pour ce point.

Autre point, le même jour, donc revoir toutes les questions du point de vue de la protection de la vie privée. Donc pour clore ce point, je pense qu'il faut passer en revue le rapport et, une fois que nous l'aurons fait, nous pourrions cocher ce point. Donc en attendant, il n'est pas terminé.

Ensuite, la semaine suivante, le seul point qui n'a pas été terminé, c'était donc la question du titre 7 et de sa modification en ajoutant « informer les RALO grâce à un rapport annuel ». Donc nous allons nous en occuper lors de notre révision du rapport. Le point 7 est devenu le point 5 je crois ou le point 4, je ne sais plus.

Suite à la discussion de la semaine dernière, nous avons décidé qu'il y aurait une certaine souplesse par rapport au rapport annuel des RALO et à la rédaction de ce rapport. Donc ce point, nous pouvons le cocher, de toute façon ce sera fait dès qu'on aura passé en revue le rapport lorsqu'on en arrivera au point 4 dans le rapport, où c'est approuvé.

Dernier point, il date de la semaine dernière et je ne m'en suis pas encore occupé. Donc ce point n'est toujours pas coché. Et pas besoin de le cocher maintenant.

Y a-t-il des commentaires ? Très bien. Puisque je n'entends personne, j'aimerais quand même ajouter quelque chose. Ces points ou ce point de la semaine dernière qui n'est pas coché, fait référence aux raisons pour lesquelles les structures At-Large sont en général rejetées, donc les causes de leur rejet par le passé.

Je vais avoir besoin du soutien du personnel pour obtenir une liste de ces différents cas, sinon je ne pourrai pas travailler là-dessus. Donc je

voulais simplement rappeler au personnel que j'ai besoin de cette liste.
Merci Heidi de l'avoir noté.

Passons à la partie principale de l'ordre du jour, le rapport.

Nous allons donc commencer. Donc sur la première page, il s'agit de la table des matières, et il y a un commentaire par rapport à la diligence raisonnable. Alors dès qu'on rafraichira la page, en fait, ça va disparaître. Donc je comprends ce que vous dites, mais ceci se fera automatiquement, donc ce n'est pas un souci, pas de problème là-dessus.

Passons à l'introduction, donc formation du groupe de travail et processus. Le premier paragraphe dans tout ce titre « formation du groupe de travail et processus » il n'y a pas eu de commentaire. Donc je pense que nous devons nettoyer un petit peu, éliminer le jaune.

Premier paragraphe. Il y a quand même quelques petites choses. Les données en rouge, donc c'est ce que nous avons reçu, ou c'est ce que nous incluons lorsque nous recevons la date et le nombre de fois. Ça c'est quelque chose qui nous sera envoyé par le personnel.

Ensuite, en ce qui concerne la participation, ça aussi, ce sera fourni par le personnel.

Des questions ou des commentaires là-dessus ?

Alors, nous passons. Il y a eu deux commentaires ensuite. Donc la suggestion c'était de mettre « view » en anglais. Je suis d'accord, plutôt que [désaccord], donc « point de vue ». Donc je voulais, effectivement... Il a été suggéré que les membres expriment leurs points de vue.

Deuxième commentaire, avec un résumé de la participation à l'annexe 1. Donc en fait c'est une question : est-ce que nous avons un tableau joint au rapport ? Ce sera la même chose que ce qu'a fait le groupe de travail des ALS, donc j'imagine qu'on devrait pouvoir le faire, donc ce serait similaire.

Y a-t-il des commentaires du personnel ? Est-ce qu'il y a des raisons pour lesquelles il ne serait pas bon de le faire de cette manière ?

Alors, commentaire de Cheryl : c'est très bien si c'est la même chose que les autres. Oui, sauf qu'il y a une objection du personnel qui me dit que ce n'est pas possible. Donc effectivement, nous allons le faire, je vais simplement demander au personnel d'inclure ce tableau dans l'annexe 2, sachant que ce sera mis à jour à la fin du groupe de travail.

Très bien, passons au paragraphe suivant. Donc il n'y avait pas de questions, pas de commentaires. Très bien.

L'avant-dernier paragraphe : j'ai apporté une correction qui était en fait suggérée par Sarah, qui voulait ajouter « WP » avant [inaudible]. Donc très bien, nous l'ajoutons.

Ce paragraphe parle des sondages et la question c'était : est-ce que nous devrions inclure une copie des sondages ? J'hésite et, suivant les commentaires que j'ai reçus, j'ai reçu deux commentaires qui, également, semblent plutôt enclins à inclure un résumé, le résultat des sondages plutôt que les votes individuels. Je pense que c'est une question de protection de la vie privée et je ne souhaite pas entrer là-dedans. Et puis ce ne sont pas non plus des votes officiels, ce sont

simplement des sondages. Donc dans l'annexe, je préférerais inclure les résultats des enquêtes, sauf si vous êtes d'un avis différent.

Y a-t-il des questions ? Oui, Cheryl dit également sur le chat : qu'en est-il du résumé ?

Alors, un mot brièvement à l'attention d'Alan – d'ailleurs bienvenue Alan, jusqu'à présent, ce qu'on va analyser c'est le rapport et je vais faire les commentaires un par un. Et jusqu'à présent, il n'y a pas eu de désaccord sur les commentaires réalisés.

Donc le dernier paragraphe, les deux derniers paragraphes pardon, là il n'y a eu aucun commentaire, donc je vais supprimer le surlignage jaune.

Pouvons-nous poursuivre ou Alan voulez-vous ajouter quelque chose par rapport au commentaire portant sur la page deux du rapport ?

ALAN GREENBERG : Non, je n'ai rien à dire pour l'instant, mais on peut continuer à avancer, j'interviendrai par la suite. Merci.

ROBERTO GAETANO : Merci Alan. Oui et plus vite on va détecter les choses à changer, mieux ce sera.

Donc passons à la section « mandat et objectif du groupe de travail ». Là je ne vois rien sur le premier paragraphe. Les premiers commentaires portent sur la partie « glossaire ». Le commentaire a été fait par Patricia qui souhaitait supprimer la partie surlignée. Et en fait ce n'est pas vraiment pertinent parce que, de fait, je suis d'accord, je l'ai surlignée

uniquement pour référence dans le cadre de la discussion. Dans la version finale on peut l'oublier. Ou bien, si les gens souhaitent, ou plutôt si certaines personnes souhaitent maintenir ce surlignage, on peut faire une note de bas de page. Mais peut-être que la meilleure option ce serait de le supprimer totalement parce qu'en fait il n'ajoute rien à ce texte.

Y a-t-il des commentaires là-dessus ? Un autre commentaire de Cheryl sur le chat : supprimez-le. D'accord.

Donc pour l'heure, je vais supprimer cette partie, mais je maintiens le texte à l'écran si vous souhaitez le réinclure par la suite.

Le point suivant, c'est un sous-paragraphe par rapport à la cessation, la suggestion de le supprimer dans son intégralité a été faite la semaine dernière et sachant que terme « cessation » n'était utilisé nulle part ailleurs, on a décidé de le supprimer.

Les autres commentaires sont en fait des changements d'édition, c'est-à-dire remplacer une majuscule par une minuscule, des fautes de frappe. Donc ce sont des détails.

Avant de passer aux attentes et aux critères, à la page 4, j'aimerais savoir si vous avez des commentaires par rapport aux pages qu'on vient de passer en revue. Je vois une main levée. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Sur le premier point il y a deux choses. D'abord les membres individuels RALO. Il est dit : si le membre a été accepté comme membre individuel, je pense qu'on a besoin d'une précision ici :

et continue de remplir les critères. Il faut l'inclure parce que bien entendu si cette personne ne remplit plus les critères, elle ne peut plus être membre individuel.

Deuxièmement, on a besoin d'une note en bas de page pour dire très clairement que dans le cas de l'EURALO, où les membres individuels sont réunis au sein d'une ALS, ça ne couvre pas toutes les situations. Mais si vous le souhaitez, je vais vous proposer un texte dans le chat.

ROBERTO GAETANO :

Oui. Donc, pour reprendre ce que vous avez dit Alan, il faut ajouter « et qui continue de remplir les critères », n'est-ce pas ? Ça c'est une petite note personnelle à mon attention.

Et par rapport à ce que vous avez dit ensuite quant à la situation au sein d'EURALO. Nous avons une note en bas de page, quelques pages plus loin... Attendez je vais vérifier où se trouve exactement cette note en bas de page... Je suis sûr qu'on l'a incluse cette note en bas de page. Oui, nous avons une note en bas de page, page 5, avec la liste des critères, en page 5. On a une note en bas de page. Suggérez-vous donc Alan qu'on inclut également cette note dans les définitions, parce que les définitions ne sont que des définitions ?

ALAN GREENBERG :

Non, en fait on n'en a pas besoin là, à cet endroit-là. On peut tout simplement sauter la note en bas de page suivante, c'est celle qui importe.

ROBERTO GAETANO :

Très bien. Dans ce cas-là, on retient votre premier commentaire, c'est-à-dire inclure que les membres individuels doivent continuer à remplir les critères, n'est-ce pas ?

Très bien, y a-t-il d'autres commentaires jusqu'au glossaire, glossaire inclus ?

Alan, c'est une ancienne main qui est levée, n'est-ce pas ? Oui, je suppose, oui... Voilà.

Passons donc à la page suivante, page 4 : attentes et critères. Le commentaire effectué par Eduardo Diaz ici indique que dans ce paragraphe il manque quelque chose puisqu'il n'est pas question des membres individuels qui sont actuellement affiliés à une ALS et qui, d'après ce que je comprends, vont être autorisés à devenir membres individuels également.

Écoutez, je vais maintenir ce paragraphe ouvert parce que, pour l'instant, je n'ai pas une idée très claire là-dessus. Parce qu'à l'origine, l'idée c'était de parler d'une manière générale du fait qu'ils sont également membres d'une ALS. Mais laissons-le ouvert et on va essayer de trouver une solution pendant ce qu'il reste de cette semaine.

Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus ?

Alors, merci Alan en attendant, du texte proposé : définition des membres individuels RALO, merci de cette définition proposée sur le chat, si vous voulez regarder la proposition d'Alan sur le chat...

Sarah, je vois que vous avez levé la main, vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Merci Roberto, merci à tous. Je pense que la préoccupation d'Eduardo a à voir avec l'applicabilité du statut de membre individuel. Donc je ne sais pas s'il faut en parler ici ou plutôt dans la section suivante.

ROBERTO GAETANO : Merci Sarah. Je vais initier une discussion avec les membres de la liste de diffusion sur ce point. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. En fait, le problème d'Eduardo peut être réglé en ajoutant à la fin : « outre ceux qui sont membres ALS ». Mais à ce moment-là la phase devient très longue. En fait ce qu'il faut dire simplement c'est qu'on veut tirer parti des membres qui ne sont pas membres ALS en plus de ceux qui sont membres ALS. Mais ça, ça découle du paragraphe précédent où il est question du rôle des ALS. Mais cette phrase est probablement trop longue, il va falloir la couper pour bien la comprendre. Il faudrait qu'il y ait deux phrases ici. Très simplement ce qu'on doit dire c'est « outre les membres ALS ».

ROBERTO GAETANO : Oui, on est d'accord sur le fond. En fait il s'agit maintenant de traduire cela par écrit, ou en texte.

Donc, j'ai oublié... Il y avait un autre commentaire de Nadira qui posait une question à la fin de la première phrase – et là je parle des ALS – elle demande : est-ce que je veux dire At-Large ? Non, en fait je parle des structures At-Large. De quoi est-ce que je parle ? Je parle des individus ou plutôt le rôle des individus doit être compatible avec celui des ALS,

ou plutôt, si vous préférez, le rôle des ALS plutôt que de dire – parce que c’est inutile de dire le rôle des membres individuels au sein des ALS.

Donc passons à ce que nous allons attendre des membres individuels des RALO existantes. Outre les commentaires qui portent sur la forme, que je vais mettre à jour, à savoir remplacement des minuscules par des majuscules, plutôt que de parler d’At-Large on parle de la communauté At-Large, ce genre de changements, tout cela il n’y a pas de problème. Mais outre cela donc, la première question qui se pose ou le premier commentaire qui a été fait – et d’ailleurs ça a donné lieu à plusieurs discussions avec plusieurs commentaires – et ceux qui ont soumis un commentaire ont convenu qu’il fallait utiliser le verbe « soumettre » puisqu’on utilise ce verbe « soumettre », submit en anglais, par la suite lorsqu’on parle d’une expression d’intérêt. Donc utilisons ce terme soumettre, submit en anglais.

Y a-t-il une objection à cela ? Bon, en fait on avance assez rapidement. Alors, je me pose la question : est-ce que vous êtes tous en train de dormir ou est-ce qu’il y a réellement un accord ici ?

NON IDENTIFIÉ :

Non, non on ne dort pas, on écoute avec attention.

ROBERTO GAETANO :

Je crois que c’était Raoul, n’est-ce pas ? J’ai cru reconnaître votre voix, n’est-ce pas ?

RAOUL GUTIERREZ :

Oui, c’était moi.

ROBERTO GAETANO : Alors, un commentaire de Nadira, elle voulait ajouter « ou membre d'une ALS existante ». Et, le commentaire suivant, c'est qu'il ne s'agit peut-être pas d'un conflit d'intérêts. Donc il faudrait peut-être couper cette phrase en deux. Donc pour l'instant on va la laisser ainsi et on va voir cette semaine comment régler ce problème, à moins que quelqu'un aujourd'hui ait une idée brillante pour trouver une solution à ce problème ? Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : En fait l'idée brillante, je pense, c'est qu'il faut s'abstenir de donner une autre solution si on n'en a pas.

ROBERTO GAETANO : Je ne suis pas sûr de vous avoir compris Alan. Qu'est-ce que vous voulez dire ?

ALAN GREENBERG : Pour l'instant on dit : déclarer tout intérêt potentiel comme l'adhésion dans d'autres unités constitutives de l'ICANN et on ne sait pas si c'est applicable. S'il n'y a pas d'autres exemples de conflit d'intérêts auxquels nous pensons et bien il faut simplement donner un exemple.

ROBERTO GAETANO : Oui, effectivement, je suis d'accord... Ici... Oui c'est ça. Et puis il y a aussi le fait d'être membre d'une ALS existante qui n'est pas quelque chose qui empêchera les gens d'être membres individuels de RALO. C'est

seulement s'ils sont représentants d'une ALS qui existe déjà qu'ils ne pourront pas être membres individuels. Donc en fait, si on y réfléchit bien, je ne suis pas d'accord avec Nadira, mais je vois qu'elle a la main levée. Allez-y.

NADIRA :

Oui, je me rappelle maintenant pourquoi j'avais mis ce commentaire. C'est le fait qu'il y a une possibilité d'être dans une autre RALO. Donc par exemple, si je suis dans une RALO et que je passe à EURALO, et bien il faut que je déclare le fait que je suis membre d'EURALO, c'est ça que je voulais dire. C'était la logique de mon commentaire. Merci.

ROBERTO GAETANO :

Avant de passer la parole à Alan et à Sarah, j'aimerais proposer de simplifier, comme Alan l'a dit. Pour éviter tout conflit d'intérêts, par rapport à l'adhésion, etc., et ensuite tous les cas de conflit d'intérêts éventuels seront élaborés dans des critères. Parce que sinon on va avoir un risque de conflits de conflits d'intérêts potentiels qui seront définis dans deux endroits différents. Et, dans ce cas, il faudra mettre à jour deux parties du document. C'est une question de bonne gestion du projet, donc de ne pas définir les choses dans deux endroits, sinon il faut à chaque fois modifier ces deux endroits.

Alors, Alan et ensuite Sarah.

ALAN GREENBERG :

Merci. Autre conflit d'intérêts qui est très courant et qui existe un peu partout, c'est être employé pour quelqu'un, ou plutôt dans l'industrie

des noms de domaine, lorsqu'on travaille pour un bureau d'enregistrement ou un opérateur de registre. Et puis il faudrait d'ailleurs mettre « potentiel et perçu », parce que dans beaucoup de cas il n'y a pas de conflit d'intérêts potentiels, mais perçus par certains. Donc j'ajouterai ce mot, perçu. Et puis je crois qu'il faut ajouter la question d'être un employé dans le domaine de l'industrie des noms de domaine.

Et par rapport au commentaire de Nadira, donc être membre de plusieurs RALO, il n'y a pas d'interdiction par rapport à ça. Et donc soit on en ajoute une, sinon on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts perçu. On peut être membre d'une région et citoyen d'une autre. Et donc conformément aux règles valides, on peut être membre individuel ou membre d'ALS, sans problème, je peux être membre d'une ALS d'EURALO, il n'y a rien qui m'interdise de le faire. Je ne peux pas être la majorité des membres puisque je suis au Canada ou en Amérique du Nord, mais je peux être membre. Donc être membre de plusieurs RALO c'est très courant, donc pour moi, je crois qu'il ne faut absolument pas le mettre comme conflit.

ROBERTO GAETANO : Merci Alan. Sarah ?

SARAH KIDEN : Alors, je ne sais pas, peut-être que mon commentaire ne s'applique qu'à AFRALO, mais lorsque quelqu'un envoie son dossier, il envoie d'abord un email et une des choses qu'ils doivent prouver, c'est qu'ils ne sont pas actuellement membre d'une ALS. Donc nos règles, actuellement,

disent que si vous êtes membres d'une ALS, vous ne pouvez pas. Donc je ne sais pas comment on va gérer ça. On pourrait peut-être être clair, donc de déclarer si on n'est membre d'une ALS, ou alors déclarer le conflit éventuel d'intérêts, ou alors il faut que ce soit un point complètement différent. Mais si ça ne s'applique pas à toutes les RALO, je ne sais pas exactement comment il faut traiter cette question.

ROBERTO GAETANO : Merci Sarah. Alan, je pense que c'est une nouvelle main, allez-y.

ALAN GREENBERG : Oui, effectivement, je voulais prendre la parole. Selon moi, dans les 5 RALO, il y a une règle qui dit qu'on ne peut pas être membre individuel si on est membres d'une ALS. Donc nous recommandons aux RALO et à l'ALAC de changer ceci.

Alors, ne confondons pas le statut actuel avec ce que nous recommandons. Peut-être que ce que nous recommandons deviendra l'exception, très bien, et à ce moment-là on ajustera, mais notre recommandation c'est justement qu'il n'y ait pas de conflit et qu'il soit possible donc d'être membre d'ALS et d'être membre individuel. Et on verra bien ce qu'il se passera.

ROBERTO GAETANO : Merci Alan. J'ai une question maintenant par rapport aux personnes qui sont membres de l'industrie, parce que, par exemple, moi j'étais au conseil des opérateurs de registre public, j'ai même été président de ce conseil d'administration des opérateurs de registre, et en même temps,

J'étais membre individuel d'EURALO. Et donc si je regarde la liste des membres individuels d'EURALO, il est très facile de trouver d'autres personnes qui travaillent dans l'industrie. Des personnes même qui sont impliquées au niveau gouvernemental.

Donc je suis un petit peu réticent, là. Est-ce que vous pensez que ceci est une obligation ? Parce que dans une certaine mesure, il y a quand même une différence entre la personne qui parle au nom d'un organisme et la personne qui parle en son propre nom, en tant que membre individuel. Donc je ne sais pas s'il faut éviter ce type de situation.

Quoiqu'il en soit, si nous choisissons de le faire, je crois que la question est beaucoup plus large que le rapport. Et je pense qu'il faudra en rediscuter.

J'ai Gopal et ensuite Alan. Gopal allez-y.

GOPAL :

Merci beaucoup. Alors la question c'est : comment vérifie-t-on les faits ? Parce qu'il peut y avoir des doutes. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les ALS ne donnent pas nécessairement les membres, s'il y a un doute, comment fait-on la vérification ? JE n'ai pas bien compris comment cette vérification se fera ?

ROBERTO GAETANO :

En fait, nous ne savons pas qui sont les membres d'une ALS, ils ne sont pas obligés de nous donner la liste de leurs membres. La seule chose que nous savons c'est : qui sont les représentants officiels des

structures At-Large et les dirigeants. S'ils nous envoient ces informations. Mais actuellement les obligations se limitent aux représentants officiels. C'est comme ça que ça fonctionne. Et donc voilà pourquoi il n'est pas recommandable de mettre une contrainte pour un membre individuel, pas un représentant mais un membre individuel, sur son adhésion individuelle, parce qu'en fait on ne peut pas vérifier.

Alors, j'ai deux personnes, Alan, Judith, et je vois également Gopal. Je ne sais pas si vous voulez répondre à ma réponse. Si c'est le cas, vous avez la parole.

GOPAL : Il faut également comprendre comment fonctionne le suivi, quelle est la dynamique au sein de l'ALS.

[L'interprète s'excuse, nous n'entendons pas bien Gopal].

ROBERTO GAETANO : Oui, effectivement, il faut faire des vérifications régulières. Alors, Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. En ce qui concerne les représentants et les dirigeants des ALS, il y aura un suivi, parce que les recommandations approuvées du groupe des ALS, en fait il y aura une demande qui sera envoyée tous les deux ans pour savoir qui sont les dirigeants et il faudra toujours que les coordonnées du représentant soient à jour. Nous ne savons pas qui sont les membres et peu importe, ça c'est autre chose.

Mais si je reviens aux conflits d'intérêts soit perçus soit potentiels, Roberto, nous ne considérons que c'est un problème, nous savons qu'il y a énormément de gens à l'At-Large qui sont employés dans l'industrie des noms de domaine. La seule chose que nous demandons c'est de le déclarer de manière à ce que personne par la suite ne dise : et au fait, vous savez que Roberto était président du PIR, qu'est-ce qu'il se passe ? Donc il faut le déclarer.

Et d'ailleurs ce que vous dites est intéressant, parce que vous étiez président du conseil d'administration parce que vous parliez au nom des opérateurs d'enregistrement. Maintenant les PIR, ça ne pose pas vraiment de problème, personne ne va froncer les sourcils à cette déclaration, mais si par exemple vous étiez président de VerySign, j'imagine que les gens se plaindraient.

Donc tout est question de perception et donc l'idée c'est simplement de déclarer les choses. On ne dit pas que c'est un problème, que c'est un conflit nécessairement, mais c'est un problème de perception, de conflits perçus, donc il faut que ce soit transparent, que ce ne soit pas un secret.

ROBERTO GAETANO :

Merci Alan. Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN :

Donc, avant, lorsque les membres individuels ne pouvaient pas être membres d'ALS, ce que nous avons fait, c'est que nous avons contacté... Alors, excusez-moi, je reprends. Lorsqu'on obtenait des membres individuels, [on vérifiait si on savait dans quelles étaient ces

personnes] et on posait une question aux différents chapitres et on leur demandait : est-ce que cette personne est membre de votre organisme. Et c'est eux qui nous disaient si oui ou non ils étaient membres. Et si c'était oui, on disait à la personne : écoutez, la règle actuelle c'est que si vous êtes membres d'une ALS, vous ne pouvez pas être membre individuel. Donc vous devez choisir si vous préférez être membre individuel ou d'ALS. Et donc la personne effectuait son choix. Et, très souvent, l'Internet Society disait : non, cette personne n'est pas membre, et c'est comme ça qu'on acceptait leur demande de candidature.

ROBERTO GAETANO :

Merci Judith. Bien, je pense donc qu'on a maintenant trouvé une solution pour ce point.

Le point suivant, je crois qu'il s'agissait d'un commentaire sur la forme de Nadira par rapport à la position sur le processus d'élaboration de politique. Oui, je vais ajouter cela. Et j'ai un commentaire de Sarah sur ce même point 6 par rapport au groupe de travail. La question est de savoir : devons-nous dire quoi que ce soit par rapport au fait d'assumer des positions de leadership ?

Alors si je comprends bien votre commentaire, on devrait dire... Alors attendez, plutôt que d'essayer de deviner, Sarah puisque vous êtes là... Est-ce que vous voulez vous-même expliquer un petit peu ? Le sens de votre commentaire. Et d'ailleurs j'ai une main levée de Sébastien. Sébastien vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, excusez-moi... Je ne voulais pas revenir, mais je voulais faire un commentaire sur la discussion précédente, la question soulevée pour savoir comment éviter qu'At-Large soit, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais en tout cas contrôlé ou dominé par les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement, et que faire dans cette situation. Merci.

ROBERTO GAETANO : Bien, merci. Sarah ? Oui, vous dites sur le chat que vous allez préciser ce que vous vouliez dire, allez-y.

SARAH KIDEN : Merci Alan de m'avoir rappelé qu'il s'agit d'une recommandation et non pas de pratiques actuelles. Donc, actuellement, je pense qu'il n'est pas très clair de savoir si les membres individuels peuvent assumer des positions de leadership, et je ne sais pas s'il y a des restrictions, il faudrait l'indiquer ici parce que je sais qu'on a eu des discussions au sein d'AFRALO lorsque les membres individuels veulent occuper des postes de leadership. Merci.

ROBERTO GAETANO : Écoutez, je ne suis pas bien sûr d'avoir compris exactement ce que vous voulez dire. Mais peut-être qu'on pourrait avoir une discussion entre membres de la liste de diffusion. Cheryl, je vois que vous avez la main levée, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Roberto. Je voulais simplement dire, et pour répondre à ce que vient de dire Sarah à l'instant, que l'on fait des recommandations, on n'est pas forcément en train de pointer du doigt ce que font tel et tel RALO, mais nous avons eu une conversation sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de limite par rapport à ce que peuvent faire les membres individuels en termes de postes de leadership. En tout cas, pas dans ce document.

Si les membres individuels des RALO veulent procéder d'une certaine manière, libre à eux, mais ça n'est pas quelque chose qu'on ait à imposer aux autres RALO. Et je pensais qu'on l'avait déjà réglé dans les échanges de la liste de diffusion pour ne pas limiter les opportunités d'occuper des postes de leadership ou autre.

ROBERTO GAETANO : Oui, effectivement, nous avons plusieurs membres individuels d'EURALO qui siègent au conseil d'administration d'EURALO par exemple. On a plusieurs cas, et dans d'autres RALO aussi. Donc je ne comprends pas bien quel serait le sens de fixer des limites et quelle en serait l'explication. Mais si c'est un problème, je pense qu'on ne va pas pouvoir le régler aujourd'hui et qu'il vaudrait mieux ouvrir une discussion là-dessus.

Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. La seule limite dont on a parlé, et dont je me souviens en tout cas, est la limite par rapport aux utilisateurs membres individuels en même temps que membres At-Large. Je ne suis pas d'accord, mais c'est

la limite qui existe. En tout cas, on n'a eu aucune discussion par rapport aux utilisateurs individuels qui pourraient appliquer des règles ou être désignés par les RALO puisque les différentes RALO ont différentes règles là-dessus. Moi, j'ai été membre ALAC pendant de nombreuses années, j'ai été désigné par NARALO, et j'ai également été désigné à d'autres fonctions par NARALO. Donc NARALO, en tout cas au sein de NARALO il n'y a pas ce genre de limite par rapport à ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les membres individuels. D'autres RALO l'ont. Mais je ne pense pas qu'on devrait en discuter.

En tout cas, ce qu'il faudrait voir c'est est-ce qu'on continue à maintenir le silence là-dessus ou est-ce qu'on essaie de modifier cette souplesse actuelle au sein des RALO ?

ROBERTO GAETANO :

Merci Alan. Sachez qu'entre-temps, en regardant ce qu'il se passait sur le chat, je voulais vous indiquer que j'ai mal compris en fait ce qu'a dit Sarah. Parce qu'en fait, ce que Sarah voulait dire, c'est qu'actuellement il n'y a pas de restriction. Et elle a donc bien précisé qu'elle ne souhaite pas indiquer dans le document qu'on a des limites.

Maintenant, est-ce que les membres individuels des RALO ou plutôt est-ce que les RALO ont des règles plus strictes ou restrictives, libres à elles de le faire. Et, de fait, on ne dit pas que toutes les RALO doivent se comporter de la même manière et avoir les mêmes règles.

Mais, aux effets de ce document, on recommande de dire qu'on recommande de ne pas être par exemple, membre du NomCom ou d'occuper une fonction de leadership.

Alan, je vois que vous avez levé la main.

ALAN GREENBERG :

Écoutez, j'entends deux choses différentes. Est-ce qu'on passe sous silence le fait de savoir si un membre individuel peut occuper une fonction de leadership au sein du RALO ? Est-ce qu'on dit qu'il ne peut pas ? Parce qu'actuellement on a une situation où il n'y a pas de règle At-Large. Certaines RALO ont des règles plus strictes, d'autres ne les ont pas. Donc je ne suis pas bien sûr de comprendre ce que vous dites.

Moi j'aimerais qu'on dise qu'il ne devrait pas y avoir de restriction par rapport au fait qu'un membre individuel occupe ces fonctions, mais je n'ai pas encore entendu cela dans la discussion. Donc est-ce que vous pourriez préciser un petit peu la proposition que vous faites Roberto ?

ROBERTO GAETANO :

Écoutez, d'après moi le problème c'est que si l'on dit, ou plutôt si on fait la recommandation suivante que les membres individuels des RALO n'occupent pas de poste ou fonction de leadership, on va passer à côté de la moitié des membres de l'EURALO et, ça va avoir des conséquences graves. Donc, personnellement, je ne pense pas que ce soit une bonne idée de le faire, parce que si nous acceptons les membres individuels, on aimerait les encourager à participer, les aider à ce qu'ils participent plus. Mais, en même temps, s'ils peuvent être de bons dirigeants, de bons leaders, je ne vois pas pourquoi on devrait les empêcher d'occuper un poste de leadership. C'est en tout cas ma position personnelle. Peut-être qu'il faudrait ouvrir une discussion, un point là-dessus, et avoir une

discussion au cours de la semaine prochaine pour trouver une solution et parvenir à une conclusion.

Alan, je suppose que vous avez levé la main ?

ALAN GREENBERG :

Oui, Roberto l'a dit, la situation que vous avez décrite, je pense que personne ne l'a proposée : interdire que les membres individuels n'occupent des fonctions de leadership. Maintenant il y a deux situations. Les RALO qui permettent les membres individuels d'être traités sur un pied d'égalité vis-à-vis des autres membres, ils peuvent être désignés à l'ALAC, siéger au conseil d'administration de la RALO, peu importe. En tout cas EURALO et NARALO le font actuellement. Et je pense qu'AFRALO aussi. Les deux autres RALO ont, d'après ce que je sais pour l'instant, des règles plus restrictives en disant : vous ne pouvez pas occuper ces fonctions.

Donc la question c'est pas si on interdit à ces membres d'occuper ces postes, ce n'est pas la question, mais les options qui s'offrent à nous c'est : est-ce qu'on passe ça sous silence ou est-ce qu'on dit que les RALO, c'est leurs propres règles, ou on fait une proposition en disant : vous soutenez personnellement ce que font EURALO, NARALO et AFRALO, c'est-à-dire que les membres individuels ont tous les droits réguliers associés à ceux des membres des ASL pour ce qui est d'occuper des fonctions.

Donc soit on reste silencieux, ce qui veut dire que les RALO ont une certaine souplesse. Ou on dit explicitement que les RALO ont cette souplesse, ou on peut dire que les RALO n'ont pas à avoir cette

souplesse et que les RALO décident des bonnes personnes qui ont les bonnes compétences.

Donc il faudrait qu'on ait une discussion là-dessus, pour voir si on est tous d'accord là-dessus. Ou alors on peut également on peut décider de passer cela sous silence et de ne pas avoir de discussion sur ce point.

ROBERTO GAETANO :

Bon, j'ai bien compris Alan ; alors, ce que je suggèrerais, c'est de demander au personnel d'ouvrir un point et d'inscrire un point d'action sur ce point. On va en parler cette semaine, aussi parce qu'il ne reste que deux minutes avant de terminer cet appel et je ne voudrais pas qu'on ait une discussion maintenant, ici, sans inscrire tout cela sur le Wiki ou par mail.

Je vois que Judith vous avez levé la main, vous avez la parole, et ensuite je vais clore la discussion et demander également au personnel de clore cette réunion.

JUDITH HELLERSTEIN :

Merci. Alors, je ne comprends pas bien pourquoi on fait une distinction, c'est ce que dit Heidi sur le chat, entre RALO et ALAC. Puisqu'on dit qu'un membre individuel peut assumer un poste de responsabilité, peut être leader, quelle que soit la fonction. Et ce que j'ai aimé à NARALO, et on devrait y réfléchir, c'est qu'il y a certaines fonctions de leaders que les membres individuels ne peuvent pas occuper. Par exemple, ils ne peuvent pas être représentants du gouvernement par exemple. Mais vous pouvez déclarer cela et déclarer aussi pourquoi ce ne serait pas un problème. Et je pense que cette déclaration de conflit d'intérêts règle

tout puisque vous expliquez pourquoi ce ne serait pas un problème, tout le monde se met d'accord sur le fait que ce n'est pas un problème. Donc je ne comprends pas bien pourquoi on fait la distinction ici entre les RALO et l'ALAC.

ROBERTO GAETANO : Merci Judith. Je vois que Silvia a levé la main. Vous avez la parole.

SILVIA VIVANCO : Merci Roberto. Pour rajouter très brièvement à ce que vient de dire Alan. J'ai indiqué les règles LACRALO, vous savez que l'année dernière elles ont été un peu revue. Nous avons un certain nombre de limites pour les membres individuels pour occuper des postes de leadership, donc j'ai inscrit ces règles sur le chat. Et, à l'heure actuelle, nous sommes en train de réviser les règles de LACRALO qui ne permettent pas aux membres individuels d'être leader. Mais on est en train d'en parler de ces règles.

En tout cas, pour ces deux RALO vous avez ces limites. Et on est sur le point de les réviser, on est en train de les réviser, mais on est très prudent par rapport à cela, comme vous le savez bien. Et ces règles figurent également sur le tableau que j'ai préparé et que je vais partager avec vous comme document de référence.

ROBERTO GAETANO : Merci Silvia. Alan, très rapidement, dernier commentaire.

ALAN GREENBERG :

Oui, Judith, je pense que dans sa dernière intervention, faisait une confusion entre les caractéristiques ou compétences personnelles d'un membre individuel. Ici on parle de membres individuels, quelle que soit sa capacité. Donc là ne confondons pas la capacité personnelle d'un membre individuel.

Et Silvia a raison, mais je vais vous apporter une petite nuance. Les règles actuelles ne sont peut-être pas importantes, mais elles disent que les membres individuels ne peuvent pas occuper des postes de leader dans les RALO, mais ils interprètent aussi cela en disant : vous pouvez être nommé à l'ALAC, notamment. Donc il y a un texte qui est interprété ensuite très largement, donc la question est : est-ce qu'on veut maintenir ce statu quo ou on veut faire une recommandation. C'est toute la question. Merci.

ROBERTO GAETANO :

Merci. Très bien. Alan, écoutez, je pense qu'on va continuer à parler de cette question pendant la semaine sur le Wiki, entre les membres de la liste de diffusion, et voir la semaine prochaine si on a une solution ou pas sur ce point.

Écoutez, je vais maintenant clore cet appel et on se retrouve la semaine prochaine. Merci de nous avoir rejoints, cette réunion est maintenant terminée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]